



CCI ÎLES DE GUADELOUPE

DIRECTION GUICHET UNIQUE

Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél: 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Accueil CFE: du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

Entreprise Individuelle

MODIFICATION DE LA CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

En cas de changement portant sur le nom du titulaire ou sa nationalité, le nom commercial l'activité exercée, l'adresse de l'entreprise, le commerçant doit déclarer cette modification au CFE et faire une nouvelle demande de carte. Il devra à cet effet impérativement remettre au CFE l'ancienne carte.

PIECES A FOURNIR AU CFE

Un formulaire P2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés (Cf. Notice P2), que vous pouvez télécharger à l'adresse du lien suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11678.do

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=11678&cerfaNotice=50783>

Si inscrit au RCS, 1 extrait k de - de 3 mois

Si auto-entrepreneur, certificat d'inscription au répertoire des entreprises (avis SIRENE : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/>) ou attestation sur l'honneur que le demandeur continue de bénéficier de ce statut

En cas de changement de nom ou de nationalité, copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité mentionnant la modification ou tout autre justificatif

Pour les déclarants de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

Copie carte de résident, **ou** copie carte de séjour en cours de validité, portant la modification

En cas de changement d'adresse, copie d'un justificatif de domicile: (dernière quittance de loyer, ex Eau, EDF, assurance, impôt ...etc)

En cas de changement d'activité, si activité réglementée copie de l'autorisation provisoire ou définitive délivrée par l'organisme compétent

1 photographie d'identité récente en couleur (23mm X 30mm)

Le cas échéant, un pouvoir donné au mandataire

COÛT DE LA FORMALITE

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

Modification	
Frais Greffe : (chèque à libeller à l'ordre du régisseur du TGI)	
- changement nom, nationalité, adjonction d'activités	48,78 €
- changement adresse, modification d'activités	94,18 €
Coût de la prestation CCI	60,00€
Fabrication de la carte	15€ en espèces uniquement